

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

---

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3863)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC32

présenté par  
Mme Descamps, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« À l'intitulé du chapitre II du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> de la première partie du code de l'éducation, après le mot : « adolescents », sont insérés les mots : « malades ou ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir le champ du chapitre II : « Les enseignements pour les enfants et adolescents en situation de handicap » afin d'y intégrer les enfants atteints d'une maladie chronique ou d'un cancer sans les assimiler ces maladies à un handicap.